

1- IDENTITÉ DU VENDEUR

L'entreprise MMG-Bateaux (Mécanique Marine du Golfe) située 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 50000€, dont le siège social est situé au 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes - immatriculée au RCS de Vannes, sous le numéro 494 746 340, TVA FR 31494746340, coordonnées de l'entreprise : MMG-Bateaux, 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes, Tél. : 02 97 66 06 94, Email : contact@mmg-bateaux.fr.

2- APPLICATION DES CONDITIONS

Les présentes Conditions Générales de Vente et Prestation régissent impérativement toute vente de marchandise ou de prestation de service par MMG-Bateaux, à ses Clients. Elles s'appliquent aux relations contractuelles entre MMG-Bateaux et tout Client et constituent la base juridique de toutes les ventes qui n'ont pas fait l'objet de conventions particulières expressément acceptées par les deux parties. Elles sont affichées clairement à la lecture en plusieurs points des locaux de MMG-Bateaux et remise à chaque Client pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces Conditions Générales de Vente et Prestation, à l'exclusion de tout autre document tels que prospectus, catalogues, émis par MMG-Bateaux ou par le fabricant de la marchandise et qui n'ont qu'une valeur indicative. Les Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à votre achat est celle en vigueur à la date de l'achat immédiat ou de la passation de commande.

2.1. Responsabilité de l'entreprise MMG-Bateaux (l'engagement mmg-bateaux)

MMG-Bateaux est concessionnaire d'un certain nombre de marques et notamment Seabird's, Tarpon, BRIG, Nordkapp, Cobia, Suzuki Marine, Sun-Way, Brenderpip, ... que cela soit pour la vente de bateaux, mais aussi de moteurs et d'équipements pour la plaisance. À ce titre, sa responsabilité n'est engagée qu'à l'occasion des ventes effectuées par son entreprise ou celle de ses succursales, et sous la seule signature de son Gérant ou de toute autre personne dûment habilitée par écrit à cet effet.

2.3. Responsabilité en cas de stockage

Dès la prise de possession du bateau, lors de la signature du bon de livraison du bateau ou procès verbal de livraison, ou dès l'immatriculation du bateau à son nom ou éventuellement à celui de l'organisme de financement, l'entreprise MMG-Bateaux n'assume aucune responsabilité de gardiennage, à terre ou à flot, d'assurance, ou de sécurité. Il en sera de même lorsque le Client continue ultérieurement à l'entreprise MMG-Bateaux, le stationnement de son bateau ou des travaux à réaliser sur le chantier situé au 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes. L'entreprise MMG-Bateaux reste, cependant, responsable des risques encourus par le bateau lors des manutentions de celui-ci par ses soins, ou dans le cadre d'un sinistre affectant l'ensemble de ses installations. Le Client est responsable de la maintenance de son bateau et de ses équipements. Dans tous les cas, le Client doit fournir une attestation d'assurance à l'entreprise MMG-Bateaux avant tout départ du bateau ou du matériel de chez le fournisseur.

3- PRODUITS

Les caractéristiques essentielles du produit sont indiquées dans les fiches produits, lesquelles peuvent être actualisées. La disponibilité des produits, réactualisée en permanence, est indiquée sur demande ou bien sur notre site Internet (<https://mmg-bateaux.fr>) au moment de votre connexion sur notre serveur. La durée de disponibilité sur le marché des pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien est communiquée lorsque nous en sommes informés par le fabricant.

3.1. Évolution du modèle de produit livré

Le Client d'un bateau ou d'un équipement déjà livré, ou en cours de commande, ou en cours de mise à disposition, ne peut exiger de voir appliquer à son bateau ou à l'équipement commandé, les dernières modifications apportées par le constructeur ou le fabricant à des bateaux ou des équipements mis à disposition postérieurement à la commande du Client.

3.2. Traduction des modes d'emploi

L'entreprise MMG-Bateaux livrera le bateau selon les spécificités du bon de commande, après préparation, et en état de naviger. L'entreprise MMG-Bateaux ne peut garantir l'exactitude des documents administratifs liés au bateau, ainsi que les modes d'emploi des différents équipements livrés par les fabricants. Il est toutefois souligné que si le Client peut commander auprès de l'entreprise MMG-Bateaux certains équipements en principe réservés à des professionnels, ceux-ci peuvent n'être livrés qu'avec des modes d'emploi en langue étrangère, et qu'il ne pourra être demandé à l'entreprise MMG-Bateaux d'en assurer la traduction en français.

3.3. Prise en main à la livraison

À la demande du Client, l'entreprise MMG-Bateaux mettra à disposition de celui-ci, un de ses collaborateurs pour lui expliquer le fonctionnement de base du bateau. Si le Client souhaite une formation plus approfondie au fonctionnement de son bateau et de ses équipements, il effectuera la demande à la direction de l'entreprise MMG-Bateaux, qui lui soumettra un devis, au minimum 8 jours avant la mise en main.

4- COMMANDES

Toute commande anormale ou de mauvaise foi, toute fraude ou tentative de fraude, tout incident de paiement non régularisé, pourra entraîner la suppression et/ou désactivation du compte Client concerné et/ou le refus de la commande. Dans le cas où le produit ne serait pas en stock au magasin, nous vous proposons de le commander. Les commandes ne sont définitives qu'après versement d'un acompte. Le solde devra être payé lors du retrait des marchandises commandées. La commande est considérée comme annulée, et l'acompte sera conservé, à défaut de retrait des marchandises commandées, dans un délai de huit jours suivant l'avis de mise à disposition. En cas d'indisponibilité du bien commandé, vous en serez informé et nous vous proposerons de vous fournir un bien d'une qualité et d'un prix équivalent, un avoir ou un remboursement. Les produits vendus en magasin ne bénéficient pas du droit de rétractation.

4.1. Commandes (engagement commande)

En cas de commande par le Client auprès de l'entreprise MMG-Bateaux, ce dernier s'engage irrévocablement auprès des constructeurs ou fournisseurs, dès la signature de la commande. Celle-ci engage irrévocablement le Client ou ses ayant-droit, sauf disposition prévues aux Article 4.3, et 6.2.

4.2. Bon de commande unipersonnel

Le bénéfice de la commande, matérialisé par un bon de commande en double exemplaire, est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de l'entreprise MMG-Bateaux.

4.3. Annulation d'une commande suite à l'arrêt de production

Si la fabrication ou la construction d'un modèle venait à être supprimé par le fabricant ou le constructeur, et si le Client ne désirait pas remettre sa commande sur un autre modèle vendu par MMG-Bateaux, il aurait la faculté d'annuler sa commande. Ses versements effectués auprès de MMG-Bateaux, à ce titre, lui seraient restitués sans intérêts autres que ceux définis par la Loi et sans indemnité. Il va de soit que l'arrêt de la fabrication d'un équipement commandé lors de la commande d'un bateau ne saurait entraîner la résiliation de ladite commande.

4.4. Acompte sur commande

Sauf disposition expressément convenue dans le cas de certains types de bateaux, le prix est payable :

Pour les bateaux :

- 25% à la signature de la commande
- 75% à la livraison du bateau par l'entreprise MMG-Bateaux

Pour tous les autres produits :

- 30% à la signature de la commande
- 70% à la livraison des biens commandés

Toutefois l'entreprise MMG-Bateaux se réserve le droit de solliciter des appels de fonds auprès du Client au cours du montage du bateau. Hors les cas d'annulation de la vente prévue par les Articles 4.3, et 6.2, ci-dessus, le versement du premier quart prévu ci-dessus, ne comporte nullement pour le Client, le droit de se dédire moyennant l'abandon de cet acompte.

4.5. Conditions de commande et prestation

Les conditions générales de prestations décrites, ci-après, détaillent les droits et obligations du prestataire MMG-Bateaux et de son Client dans le cadre des prestations de services suivantes : Toute prestation accomplie par l'entreprise MMG-Bateaux, dans le cadre de travaux de maintenance ou de mécanique marine, implique l'adhésion, sans réserve du Client, aux présentes conditions générales de prestations. Un bon de commande est obligatoirement signé par le Client. Les tarifs de vente et des prestations de service sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont labellisés en euros et calculés horaires-taux. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande et des frais annexes éventuels visés par le bon de commande/devis/facture. Les frais de transport engagés par le prestataire à l'exécution de son service sont facturés au client, sous réserve de l'annulation du contrat. Les justificatifs originaux correspondants. Les devis correspondants devront toutefois avoir été préalablement acceptés par le Client. Le prestataire s'accorde le droit de modifier les tarifs de ses prestations à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations de service commandées aux tarifs indiqués lors de l'enregistrement de la commande, sauf mesures gouvernementales obligatoirement applicables. Le droit de rétractation à la prestation demandée est indiqué clairement sur le devis ou l'ordre de réparation. Deux taux horaires sont applicables selon les prestations :

- Taux horaire de main d'œuvre concernant les opérations courantes de prestation
- Taux horaire de main d'œuvre spécialisée concernant les prestations électroniques

5- PRIX ET PAIEMENT

5.1. Révision des prix

En cas d'augmentation du coût de tout escompte et soit ceux en vigueur au jour de la signature du bon de commande. Cependant, compte tenu de la spécificité de fabrication, les prix des équipements pourront être revus à la baisse comme à la hausse, dans une fourchette de 10% pour les équipements des prix mentionnés dans la commande. Au-delà de cette fourchette, le Client pourra annuler sa commande et exiger le remboursement des acomptes versés par lui à l'entreprise MMG-Bateaux, sans indemnité ni pour lui-même, ni pour l'entreprise MMG-Bateaux. Les acomptes annulés ne pourront être comptés sur la variation de prix susceptible d'entraîner l'annulation du contrat. Les modifications éventuelles des tarifs douaniers et fiscaux français. Dans le cas où il souhaiterait valablement annuler sa commande, le Client devra notifier sa décision à l'entreprise MMG-Bateaux, dans un délai de 72 heures suivant l'avis de hausse notifié par l'entreprise MMG-Bateaux. Faute d'observer ce délai, le Client sera réputé maintenir sa commande.

5.2. Tarifs

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'entreprise MMG-Bateaux serait amené à octroyer compte tenu de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Sauf sur les contrats de maintenance ou de mécanique marine, l'entreprise MMG-Bateaux entend se prévaloir des dispositions prévues par la Loi et sans indemnité, en cas de paiement anticipé. Lors de l'enregistrement d'une commande de pièces détachées, le Client devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la réception de la facture à l'occasion de la livraison. Une ou plusieurs factures intermédiaires pourront être émises et envoyées au Client valant une ou des tranches de travaux effectuées. En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations versées au jour de la réception de la facture, le Client doit verser au prestataire une pénalité de retard dont le taux est mentionné sur la facture. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la réception de la facture. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le Client devient propriétaire des articles ou pièces vendus et mentionnés sur la facture à partir du moment où celle-ci est entièrement payée. L'entreprise MMG-Bateaux entend se prévaloir des dispositions prévues par la Loi N°80 335 du 12 mai 1980 relative aux effets de la clause de réserve de propriété, ce que, en sa qualité de Client, il déclare bien connaître et accepter. Il en ressort que le matériel faisant l'objet de commandes, de même que de toutes prestations de services, ne sera juridiquement transféré en propriété qu'au jour du complet paiement intégral du prix de ce dernier. L'entreprise MMG-Bateaux se réserve le droit de récupérer, à tout moment, par voie de justice, les articles ou pièces figurant sur la facture si celle-ci n'est pas réglée entièrement à la date et délais proposés sur celle-ci.

6- RETRAIT DES PRODUITS

En cas de transfert des risques s'opère au moment du retrait en magasin ou dans nos locaux par le Client. Pour les produits faisant l'objet d'un retrait immédiat, il vous appartient de procéder à un contrôle approfondi vous permettant de vérifier s'il n'existe pas de vices apparents, mais également la conformité des pièces à votre commande.

6.1. Livraison des équipements et des bateaux

L'entreprise MMG-Bateaux n'ayant pas la qualité de constructeur, celle-ci livre les bateaux et/ou les équipements tels qu'ils ont été fabriqués par le constructeur ou le fabricant et dont l'existence est connue par le Client. Les marchandises commandées pourront être modifiées si ces modifications sont liées à l'évolution technique sans qu'il en résulte ni augmentation de prix, ni altération de la qualité de celles-ci, étant toutefois précisé que le Client peut mentionner dans sa commande les caractéristiques auxquelles il subordonne son engagement.

6.2. Retard de livraison

En raison de la variété des circonstances qui peuvent influer sur la fabrication ainsi que sur le transport et la préparation des bateaux vendus par MMG-Bateaux, les délais sont donnés sans engagement de la part de l'entreprise MMG-Bateaux. Cependant, à moins d'une difficulté particulière d'exécution de la commande signalée au Client ou de modification de la commande acceptée par le constructeur, si le délai de livraison était dépassé de trois mois, le Client aurait la faculté, un mois après « une mise en demeure de livrer » restée sans effet, d'annuler sa commande, sans préjudice de l'ensemble des versements déjà effectués par lui auprès de l'entreprise MMG-Bateaux, dans le cadre de sa commande, sans indemnités ni autres intérêts que ceux définis par la Loi. Si le Client maintenait sa commande après expiration des délais mentionnés ci-dessus, le retard de livraison ne pourrait en aucun cas constituer motif à dommages et intérêts d'aucune sorte.

6.3. Retard en cas de force majeure

Par convention expresse, si des cas de force majeure ou des événements tels que grèves, conditions météorologiques affectant le transport ou la préparation du bateau, modification des axes de circulation empruntés par les transporteurs, retardaient la livraison du bateau ou de ses équipements, les délais de livraison de référence seraient prolongés d'une durée égale à la durée des dits événements.

6.4. Lieu d'enlèvement des commandes

Le lieu de mise à disposition est mentionné sur le bon de commande. À défaut, la livraison du bateau et de ses équipements sera effectuée dans les locaux de l'entreprise MMG-Bateaux situés au 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes.

6.5. Enlèvement de la commande et pénalités

Le Client, après réception de l'avis de mise à disposition, doit prendre possession du bateau ou du matériel commandé, dans un délai de huit jours, ce délai étant réduit à 48 heures dans le cas où il aurait été convenu que la mise à disposition aurait lieu à flot. Passé ce délai, si l'entreprise MMG-Bateaux n'a pas été intégralement payée du prix de vente, celle-ci se réserve le droit de livrer le bateau ou le matériel à un autre de ses Clients. L'exécution de la commande initiale se trouvant reportée ultérieurement, sans que le Client puisse se prévaloir des dispositions prévues à l'Article 6.2. Si après une mise en demeure par lettre recommandée, le Client n'enlève pas le bateau ou le matériel dans un délai de 15 jours commençant à courir à l'expiration du dernier jour prévu pour le retirer, l'entreprise MMG-Bateaux aura la faculté d'exiger du Client, une indemnité égale à trois fois les sommes restant dues par le Client à l'entreprise MMG-Bateaux, au jour de la livraison prévue. En tout état de cause, les frais de stationnement ou de manutention entraînés par le non-enlèvement de la commande restent à la charge du Client et lui seront facturés au tarif en vigueur dans l'entreprise MMG-Bateaux.

6.6. Frais de transport

À la demande du Client, l'entreprise MMG-Bateaux accepte de faire transporter le bateau ou le matériel à l'endroit autre que celui prévu sur le bon de commande, le Client assumerait tous les frais, de transport, de convoyage, d'assurance, d'emballage, comme les risques d'avaries.

6.7. Livraison hors-consommable

Sauf disposition contraire, le bateau sera livré sans plein de carburant (hors le reste de carburant des 20 litres d'essence facturés pour les essais et la calibration du moteur) ni eau.

6.8. Réserves sur livraison

En ce qui concerne les vices apparents et les manquants d'accessoires ou d'équipements, le Client ne peut émettre de réserves qu'au moment de la livraison et de la signature du bon de réception.

7- RÉCEPTION DES SERVICES - CONTESTATION SUR LA QUALITÉ DE LA PRESTATION

À défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande. En cas de contestation sur la qualité des prestations effectuées par l'entreprise MMG-Bateaux, le Client devra formuler toutes les réserves par écrit, dans les quinze jours (15) suivant la livraison. L'entreprise MMG-Bateaux s'engage à proposer au Client une solution et la révision de la prestation dans un délai raisonnable. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'exécution des prestations ou toute contestation sur la qualité des prestations effectuées, ne pourra pas donner lieu au profit du Client, à l'annulation de la commande, l'allocation de dommages et intérêts, le remboursement des sommes versées, la résiliation du contrat. La responsabilité de l'entreprise MMG-Bateaux ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente et Prestation, découle d'un cas de force majeure, ou bien de vices cachés non apparents lors de l'estimation des travaux à entreprendre. En cas de difficultés rencontrées durant l'exécution des travaux, l'entreprise MMG-Bateaux en avisera obligatoirement le Client et établira, si nécessaire, un devis supplémentaire. La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'Article 1148 du Code Civil.

8- CONTACT ET SERVICE APRÈS-VENTE

Les étiquettes collées sur toutes les pièces sont indispensables pour la garantie. Les emballages doivent être conservés en parfait état. Lors du retour de marchandise en magasin, le Client doit fournir : ses coordonnées précises, sa facture, une description détaillée de la panne constatée, le retour des marchandises s'effectue directement en magasin. Les marchandises réparées ou remplacées devront être retirées par le Client dans le délai d'un mois suivant l'avis informant que celles-ci sont à sa disposition en magasin. L'entreprise MMG-Bateaux ne pourra être tenue responsable de l'usure normale du bien consommé de son défaut de retrait par le Client. À défaut de retrait du produit dans un délai de 90 jours suivant l'avis de mise à disposition, le produit sera considéré comme étant la propriété de l'entreprise MMG-Bateaux, laquelle pourra en disposer selon son souhait.

9- GARANTIE

L'acquéreur des marchandises ou prestations, bénéficie de la garantie du constructeur à raison des défauts ou vices cachés telles que prévues par la Loi N°87-5 du 3 janvier 1987.

9.1. Garantie commerciale (cadre de la garantie)

Les garanties données par l'entreprise MMG-Bateaux, sauf dispositions contraires explicitement fournies par les constructeurs, ne sont données qu'au premier Client et ne couvrent que les remplacements des pièces défectueuses, pas les dépenses de main-d'œuvre, ni les frais d'expédition des pièces, pas plus que le remorqueur du bateau ou le transport de celui-ci jusqu'à l'entreprise MMG-Bateaux, à Vannes (56000), et en aucun cas, les conséquences de l'immobilisation du bateau.

9.2. Garantie commerciale constructeur

L'entreprise MMG-Bateaux, n'étant pas le constructeur des marques proposées à la vente, se borne à transférer au Client, la garantie donnée par le constructeur ou les fabricants, à l'exception des travaux de pose d'accessoires ou d'équipements effectués par ses soins, travaux qui sont garantis 1 an.

9.3. Garantie des prestations

L'exécution des prestations est effectuée au lieu où se trouve le bateau, généralement dans les locaux de l'entreprise MMG-Bateaux situés au 39 Avenue Gontran Brienvieu, Z.I. du Prat, 56000 Vannes. La signature de l'ordre de commande par le Client assure l'exécution des prestations par l'entreprise MMG-Bateaux. En cas d'impossibilité de fournir la prestation complète, l'entreprise MMG-Bateaux en informera le Client afin de trouver une issue favorable dans la réparation. Les articles neufs vendus par l'entreprise MMG-Bateaux, font l'objet d'une garantie par ses fournisseurs. Il suffit de rapporter l'objet défectueux à ses locaux. Les articles d'occasion vendus par l'entreprise MMG-Bateaux font l'objet d'une garantie de 3 mois. Il suffit de rapporter l'objet défectueux à ses locaux. Les prestations fournies par l'entreprise MMG-Bateaux font l'objet d'une garantie d'un an. Les reprises de travaux sous garantie se font uniquement dans les locaux de la société MMG-Bateaux. Les reprises de travaux, dans le cas où il ne nécessiterait pas une sortie d'eau, pourront se faire à une distance maximale de 30 kilomètres routiers des installations de l'entreprise MMG-Bateaux. Le délai d'exécution des prestations indiqués lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Le Client bénéficie des garanties légales de conformité des marchandises et bateaux au contrat des Articles L211-4 et suivants du Code de la Consommation et des vices cachés des Articles 1641 et suivants du Code Civil.

9.4. Garantie professionnelle

L'attention du Client est attirée sur le fait qu'un certain nombre de garanties, ou leur durée, ne s'appliquent pas aux bateaux destinés à la location, le Client doit se rapprocher de l'entreprise MMG-Bateaux pour connaître les dispositions particulières prévues en la matière, s'il destine son bateau à la location ou à une activité professionnelle.

9.5. Exclusion des garanties

Les constructeurs et l'entreprise MMG-Bateaux sont dégagés de toutes responsabilités et la garantie cesse de s'appliquer dans les cas suivants :

- Lorsque le Client a effectué sur le bateau ou sur le matériel, des modifications (sans accord écrit et préalable du constructeur) entraînant un changement des spécifications prévues par le constructeur (dégradations, usures prématurées, altérations, ...) ou du remplacement de pièces par des pièces ne provenant pas du constructeur ou d'un de ses fournisseurs agréés.
- Lorsque l'avarie est due à un entretien défectueux, à une mauvaise utilisation, à une surcharge, même passagère, à une faute du conducteur ou de l'équipage, ou à des réparations effectuées en-dehors des agents ou ateliers agréés par les constructeurs.
- Lorsque le propriétaire néglige les prescriptions d'entretien des marchandises qui doivent être effectuées selon les directives du constructeur.
- Lorsque le bateau est utilisé dans des compétitions.
- Lorsque la marchandise subit une utilisation anormale.
- Lorsque, s'agissant d'une garantie moteur, le Client n'a pas suivi les instructions particulières du constructeur sur la mise en marche, l'utilisation, les vérifications, l'hivernage et le déshivernage, ou l'entretien du moteur et des pièces d'origine.
- Lorsque la marchandise subit l'usure normale et ses conséquences.
- Lorsque les pièces fournies sont fournies par des fournisseurs extérieurs au fabricant et qui sont couvertes par les garanties individuelles des fournisseurs.
- Les marchandises d'occasion ne bénéficient pas de garantie du vendeur, sauf conditions exceptionnelles indiquées sur le bon de commande.

10- CONFIDENTIALITÉ

Lors des interventions, le Client donne accès à l'ensemble des données stockées sur le matériel confié à l'entreprise MMG-Bateaux. Ces données seront considérées comme confidentielles, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Ces données peuvent être transmises à des tiers, à l'exception de l'obligation de confidentialité de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée) et applicable aux données ou informations licitement en possession de l'entreprise MMG-Bateaux avant de les recevoir du Client, ou qui étaient, à la date de signature de la présente convention ou ultérieurement, tombées dans le domaine public ou qui auraient été communiquées par un tiers de bonne foi sans que ce tiers ait exigé d'engagement de confidentialité à leur égard.

11- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'entreprise MMG-Bateaux recueille des informations vous concernant notamment lors de la création de votre compte Client. Ces informations nous permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des Clients, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion de vos droits, à la gestion des impayés et du contentieux, à la gestion d'opérations promotionnelles à la gestion des avis. Ces données peuvent être utilisées pour l'envoi d'informations et offres promotionnelles de la part de l'entreprise MMG-Bateaux, dont vous pouvez vous désinscrire à tout moment en nous faisant la demande par email à contact@mmg-bateaux.fr. La base légale de ces traitements de données est l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et Prestation. Les opérations de prospection relatives à des biens et produits analogues se fondent sur l'intérêt légitime de notre entreprise. Les autres opérations de prospection se fondent sur votre consentement. Les destinataires de vos données sont les services de notre entreprise, nos sous-traitants et les autorités et auxiliaires de justices légalement habilitées à en recevoir communication. Vos données seront uniquement conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités précitées, et conformément aux règles de conservation légale applicables en matière commerciale. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de données vous concernant. Pour en savoir plus ou exercer vos droits, écrivez à contact@mmg-bateaux.fr ou au magasin. Votre demande devra préciser vos nom(s), prénom(s), numéro de client et comporter une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et disposer du droit de retirer votre consentement à tout moment lorsque les traitements de données mis en œuvre se fondent sur celui-ci.

12- LITIGE

Les Conditions Générales de Vente et Prestation prennent effet à compter de la date de la signature du bon de commande. En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des Parties, d'une ou plusieurs des obligations lui incombant en vertu des présentes Conditions Générales, la Partie créancière de l'obligation inexécutée par l'autre, adressera une lettre recommandée avec avis de réception, la mettant en demeure d'exécuter l'obligation lui incombant. Si dans un délai de quinze jours (15) suivant la première présentation de cette lettre de mise en demeure, l'obligation dont la Partie créancière était débitrice, n'a pas été exécutée, les présentes Conditions Générales seront résiliées de plein droit et sans formalités judiciaires ou autres, si semblerait à la Partie créancière de l'obligation inexécutée, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus, tant du chef de la rupture que de l'inexécution de l'obligation consentie. Tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et Prestation est soumis au Droit Français. En cas de difficultés relatives à l'exécution de la commande ou de la garantie, les parties d'un commun accord, conviennent d'avoir recours à un expert maritime. Les constatations ou recommandations de l'expert auront effet obligatoire pour les Parties, par dérogations de l'Article 8 Paragraphe 3 du Règlement d'Expertise de la Chambre de Commerce Internationale.

13- JURIDICTION

La réalisation de la vente d'un produit ou d'une prestation par l'entreprise MMG-Bateaux est régie par le Droit Français, quelle que soit la nationalité du Client ou son port d'attaché. Les Parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que cela soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. À défaut d'accord amiable, toute contestation née à l'occasion d'un contrat conclu avec l'entreprise MMG-Bateaux, sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Vannes, siège social de l'entreprise MMG-Bateaux, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.